

Liste des pièces à fournir pour l'inscription à l'examen taxi

A renvoyer à

BBV – 92 rue Damrémont - 75018 Paris

1. Photocopie recto/verso de la pièce d'identité :

- titre de séjour l'autorisant à exercer une activité professionnelle en France (pour toute personne non ressortissante d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen)
- ou;
- carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ;

2. Certificat de domicile datant de moins de 3 mois

3. Photocopie recto-verso du permis de conduire de catégorie B en cours de validité non affecté par le délai probatoire (l'article L.223-1 du code de la route)

4. Certificat médical délivré par un médecin agréé par la Préfecture, depuis moins de 2 ans au moment du dépôt de dossier (tel que défini au II de l'article R. 221-11 du code de la route) ;

5. Photocopie de l'attestation d'obtention de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (ancienne « attestation de formation aux 1^{er} secours ») délivrée* depuis moins de deux ans au moment du dépôt du dossier.

6. Deux photographies d'identité récentes (pas de fond blanc) ;

7. Cinq enveloppes à fenêtre, timbrées à 0,85€ ;

8. Copie éventuelle de la ou des attestations de réussite à une ou plusieurs unités de valeur de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.

9. Droits d'examen

* Délivrée par des associations agréées ou des organismes habilités comme la Croix Rouge ou les Sapeurs pompiers.